**Règlement intérieur du 12e Tournoi du 11 novembre 11/11/2026 Salon de Provence**

**Article 1 : organisation**
**L'Echiquier Nostradamus organise un évènement échiquéen constitué de tournois blitz et rapides homologués FIDE.** Le tournoi A en 9 rondes est ouvert à tous. Le tournoi B en 9 rondes est réservé aux catégories ELO strictement inférieures à 1700. Le tournoi C, en 7 rondes, est réservé aux catégories depuis U8 jusqu'à U14 dont le classement ELO est strictement inférieur à 1500. Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. **L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans les tournois A, B ou C.**

**Article 2 : homologation**
Cet évènement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE). Les tournois se joue en **9 rondes pour les tournois A et B et en 7 rondes pour le tournoi jeunes**. Les appariements informatisés (programme Sharly Chess se font au **système suisse**. Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi. Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement rapide FIDE.

**Article 3 : cadence**
La cadence de jeu est de 15 min (+3s/coup) pour l'ensemble de la partie pour les 3 tournois.

**Article 4 : horaires des parties et délai de forfait**
**Les parties se joueront le mercredi 11/11/2026 de 9 h 30 à 17 h 45. Le délai de forfait est de 15 min à compter du lancement de la ronde par l'arbitre.**

**Article 5 : inscription**
Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et à 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI si préinscrits au moins 48 h à l'avance.
**Après le 08 novembre 2026 :** 12 € pour les adultes et 7 € pour les jeunes pour le blitz et 25 € pour les adultes et 15 € pour les jeunes.
**Accueils : le 11/11/2026, à partir de 08 h 00, fin des inscriptions 09 h 15.**
Chèque à l'ordre de l'**Echiquier Nostradamus**. Paiement possible sur place ou en ligne par CB.

**Article 6 : prix**
Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le Buchholz, puis la performance tels que calculés par PAPI à la date du tournoi. La cérémonie de remise des prix est prévue le 11/11/2026 à 18 h 30.
**Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix. En cas de cumuls, les prix sont donnés dans l'ordre décroissant suivant : le classement général, le classement féminin, le prix « club », les prix par Elo des classés, le prix vétéran, le prix jeunes.**

**Article 7 : arbitrage**
Les tournois sont arbitrés par : Arbitre en chef : AI Denis REGAUD, AFOpen, ainsi que différents arbitres présents sur place ce jour.

**Article 8 : comportement**
Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de « blitzer » dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

**Article 9 : commission d'appel**
Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

**Article 10 :**
**L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition.**

**Article 11 : résultats**
A l'issue de la partie, le vainqueur, ou le conducteur des blancs en cas de nullité, enregistre le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant, ou le conducteur des noirs en cas de nullité, range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

**Article 12 : Rappels et compléments**
Le lieu de la compétition comprend « la salle de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte ;
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi ;
- Les pendules doivent être manipulées calmement ;
- Les téléphones, montres connectées et appareils électroniques pouvant occasionner une triche doivent être éteints et rangés hors de portée sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone à portée du joueur qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce, avant le début de la ronde ;
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site ;
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés ;
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

| **L'Arbitre principal** | **L'organisateur** |
|---|---|
| **AI REGAUD Denis** | **M. CHAZEAU Laïneur-Lothaire** |



